

► Programme de rééquilibrage du lit de la Loire (Nantes – Les Ponts-de-Cé)

Compte-rendu de la réunion publique/atelier du 17 avril 2018 à Ancenis

La réunion a duré 2h30 et a réuni 50 participants.
10 interventions du public
7 sous-groupes en atelier

En tribune pour Voies navigables de France (VNF) :

- Séverine GAGNOL, cheffe de l'Unité Territorial d'Itinéraire Loire ;
- Claire PERARD, cheffe du pôle Études Techniques Plan Loire

Garante de la concertation : Emmanuelle ALBERT (Commission nationale du débat public)

Modération : Marion SIVY (C&S Conseils)

Dans la salle :

- CEN Pays de la Loire : Valérie SIMON
- GIP Loire Estuaire : Sylvain CERISIER
- Maître d'œuvre Artelia : Romain COUANAU et Jean-Michel MURTIN

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture
2. Présentation générale et géographique du programme
3. Échanges avec la salle
4. Travail en sous-groupes
5. Mise en commun
6. Clôture de la réunion

Diaporama en annexe

1. Ouverture

Jean-Michel TOBIE, maire d'Ancenis, remercie les participants pour leur présence. Il rappelle que ce programme est l'aboutissement d'une longue réflexion pour rééquilibrer la Loire. Il convie les participants à la réunion de clôture de la concertation à Ancenis le 24 avril prochain.

Marion SIVY, C&S Conseils, présente les objectifs et les modalités de la concertation organisée par VNF. Elle présente la tribune, les garants, puis le déroulé et les objectifs de la réunion.

2. Présentation du programme

Séverine GAGNOL, VNF, explique que VNF et les partenaires du projet ont choisi d'organiser une concertation alors que les études sont encore en cours, afin d'enrichir le

projet en le partageant avec le territoire et d'identifier les mesures d'accompagnement nécessaires.

Emmanuelle ALBERT, garant, précise qu'elle a été désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP) avec Alain RADUREAU à la demande de VNF. Leur rôle est de constituer un intermédiaire neutre et indépendant entre le public et le maître d'ouvrage. Leurs missions principales sont de :

- veiller à ce que la concertation permette l'information et l'expression du public en respectant des principes de transparence, d'équivalence et d'argumentation ;
- observer et rendre compte du bon déroulé de la concertation en étant présents à toutes les réunions publiques et en rédigeant un rapport qui sera rendu public et sera une pièce de l'enquête publique ;
- être un moyen de recours au cas où un participant estimerait que les conditions du bon déroulement de la concertation ne sont pas respectées.

Un film de présentation générale du programme qui revient sur l'historique du projet et du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) est projeté.

Séverine GAGNOL, VNF, présente ensuite le contexte du projet (*cf. diaporama*) :

- Le profil de la Loire avant et après les aménagements des 19^e et 20^e siècles ;
- Les incidences de ces aménagements sur la Loire ;
- La réflexion engagée depuis 20 ans pour aboutir à la définition d'une stratégie d'intervention sur la Loire ;
- Les objectifs du programme de rééquilibrage de la Loire entre Les Ponts-de-Cé et Nantes ;
- L'étape actuelle : la concertation, les études en cours jusqu'à la fin d'année, la nouvelle phase d'études qui aura lieu en 2019 avec l'objectif d'une enquête publique fin 2019.

Claire PERARD, VNF, présente les caractéristiques du programme d'intervention porté par VNF et soumis à la concertation (*cf. diaporama*) :

- Le territoire du projet ;
- Les principes généraux d'intervention (remodelage des épis, réouverture de bras secondaires, création d'un ouvrage à Bellevue) ;
- Le secteur d'intervention entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes – Le Fresne-sur-Loire ;
- Le secteur d'intervention entre Anetz et Ancenis ;
- Le secteur d'intervention entre Ancenis et Oudon ;
- La création d'un ouvrage à Bellevue et les scénarios d'aménagement envisagés ;
- Les effets attendus du projet sur la rehausse du fond du lit et de la ligne d'eau d'étiage, sur les risques d'inondation (notamment au village de Bellevue), sur les usages de la Loire (navigation, pêche, paysages, accès aux îles et infrastructures), sur les écosystèmes.

Séverine GAGNOL, VNF, présente la mise en œuvre du programme (*cf. diaporama*) :

- Son inscription dans le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) ;
- Le calendrier ;
- Le coût et le financement ;
- Les partenaires.

3. Échanges avec la salle

Un participant, membre du Comité pour la Loire de Demain, s'interroge sur les effets du projet sur les épisodes de pollution particulièrement prégnants depuis deux ans, l'été et en

période d'étiage. Il cite notamment la pollution aux cyanobactéries et la prolifération de la végétation dérivante, qui gêne beaucoup les pêcheurs. Il souhaite qu'il y ait davantage de communication sur les causes de ces pollutions et sur leur importance.

Un participant, membre de la fédération de pêche Loire-Atlantique, souhaite savoir si un aménagement est prévu au passage de Saint-Florent-le-Vieil où le courant est très fort.

Un participant se dit favorable à la création d'un ouvrage à Bellevue mais craint que les variantes proposées par VNF ne créent une marche d'eau. Il s'interroge sur les aménagements prévus en aval en lien avec le port de Nantes.

- **La pollution en période d'étiage**

Séverine GAGNOL, VNF, rappelle que sur la Loire, VNF est seulement chargé de la navigabilité du fleuve et de l'entretien du lit du fleuve. Elle explique que ce sont les services de l'Etat qui sont responsables de la communication autour d'un sujet de santé publique comme celui-ci. Elle indique qu'elle fera remonter cette demande aux services de l'Etat. Elle explique également que la restauration morphologique des cours d'eau est le levier le plus efficace pour améliorer la qualité de l'eau, mise en œuvre en parallèle de la réduction des pollutions à la source qui fait l'objet d'actions constantes par ailleurs. C'est pourquoi l'Agence de l'eau est un partenaire financier important du projet.

- **L'ouvrage à Bellevue**

Claire PERARD, VNF, confirme que l'ouvrage à Bellevue créera à l'étiage une différence importante de niveau d'eau, mais que celle-ci sera atténuée grâce un aménagement réparti sur 1km environ. Elle présente les diapositives sur les effets des variantes de l'ouvrage sur le tirant d'eau et la vitesse d'écoulement à Bellevue (*cf. diaporama*). Elle indique que l'ouvrage permettra de conserver un niveau supérieur à un mètre, à l'exception d'un seul endroit à la sortie de l'ouvrage (variante C) au plus bas de la marée en étiage. La franchissabilité de ce secteur sera étudiée plus en détail dans la suite des études sur la navigabilité.

- **Les limites géographiques du projet**

Claire PERARD, VNF, indique que le programme de restauration du lit de la Loire ne prévoit pas d'intervention à l'aval de Bellevue et n'aura pas d'impact sur le fonctionnement du port de Nantes.

- **Le passage de Saint-Florent-le-Vieil**

Claire PERARD, VNF, rappelle les trois secteurs d'intervention du programme et leurs caractéristiques. Elle explique qu'une étude globale a été menée par le GIP Loire Estuaire afin de hiérarchiser les secteurs d'intervention et d'établir la meilleure association d'interventions pour permettre un rééquilibrage du lit de la Loire le plus efficace possible. Elle précise qu'une deuxième phase d'intervention est prévue. Celle-ci sera définie en fonction des observations de la première phase d'intervention.

Un participant souhaite savoir si des aménagements sont prévus pour la boire de Chapoin et la boire d'Anjou en parallèle des travaux de restauration en cours.

Un participant souhaite savoir laquelle des deux variantes ressemble le plus au seuil de Bellevue avant son déroctage. Il s'interroge également sur le fonctionnement du fleuve au droit de Bellevue avant le déroctage du seuil.

Un participant, membre de l'association La Patache, constate que si rien n'est fait, la situation du fleuve ne s'améliorera pas. Il s'interroge sur le calendrier de suivi des effets du projet. Il estime que le délai de 50 ans pour mesurer les effets du projet sur le fleuve est trop important. Il propose d'observer les effets du projet à l'échelle des cycles hydromorphologiques de la Loire qui ont une durée de 5 à 9 ans. Il souhaite également savoir si le rehaussement du fond du lit constaté à Ancenis est dû à des aménagements ou à un processus de rééquilibrage naturel.

Un participant s'interroge sur les effets du projet sur la végétalisation croissante des bords de rive et notamment dans la boire de Champtoceaux. Il indique que cette végétalisation entraîne parfois la chute d'arbre dans la Loire. Il souhaite connaître la position de VNF quant aux initiatives de nettoyage organisées par des associations.

- **Les boires de Chapoin et d'Anjou**

Valérie SIMON, CEN, indique que des travaux de restauration des boires de Chapoin et d'Anjou sont en cours et devraient s'achever à la fin de l'année 2018. Elle explique qu'il sera nécessaire d'évaluer les incidences des épis à l'amont des boires pour adapter les interventions entre Bellevue et Oudon lors de la deuxième phase du programme.

- **Le calendrier du suivi des effets du projet**

Séverine GAGNOL, VNF, explique que le suivi des effets des travaux permettra, si nécessaire, de modifier les aménagements puis de définir les interventions de la deuxième phase du programme. Elle explique que les observations porteront sur les effets du projet sur le milieu environnemental et sur la morphologie du fleuve. Elle précise que certains suivis sont déjà réalisés. Elle ajoute qu'en dehors du cadre du projet, VNF a la volonté de suivre l'évolution de la Loire pour enrichir la connaissance sur le fleuve et pour déterminer les évolutions qui relèvent d'effets cycliques naturels ou d'interventions humaines grâce un historique de données sur le temps long.

- **Le seuil de Bellevue**

Claire PERARD, VNF, explique que la variante C de l'ouvrage à Bellevue est la plus proche de la configuration du seuil historique. Elle rappelle qu'en 1975, le seuil de Bellevue a été partiellement dérocté, sur son flanc sud, et que les épis ont été raccourcis. Le chenal a ensuite été massivement dragué pour favoriser la remontée des bateaux jusqu'à Nantes et la navigation en amont de Nantes.

- **Les effets du projet sur la végétalisation des bords de rive**

Séverine GAGNOL, VNF, explique que la végétalisation des bords de rive et notamment du bras de Champtoceaux est probablement liée à la diminution de l'alimentation en eau du bras à la suite de l'incision du lit principal du fleuve. Elle explique que les pratiques d'entretien de VNF ont évolué pour s'orienter vers plus de naturalité tout en essayant de maintenir certaines ouvertures paysagères. Elle ajoute que les arbres morts, s'ils peuvent être gênants, ont aussi un intérêt écologique.

4. Travail en sous-groupes

Les participants, répartis en 7 sous-groupes, ont disposé de 45 minutes pour répondre, à l'aide d'une carte du secteur et d'une grille de travail, aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui, selon vous, caractérise le territoire des bords de Loire entre Oudon et Anetz ?

- Quels sont vos points d'attention concernant les interventions prévues entre Oudon et Anetz ? Et pourquoi ?

La maîtrise d'ouvrage, accompagnée de son maître d'œuvre Artelia, était à la disposition des participants pendant tout le temps de travail en sous-groupes pour répondre à leurs questions.

Les cartes et grilles complétées figurent en annexe de ce compte-rendu.

5. Mise en commun

Table n° 1

Concernant les interventions proposées entre Oudon et Anetz, le rapporteur liste les points d'attention suivants :

- Le souhait de reconnecter le bras de l'île Delage pour permettre aux alevins en provenance du marais de Grée de rejoindre plus facilement la Loire ;
- La crainte que la Jussie, présente chaque été dans le bras de l'île Delage, n'envahisse le marais de Grée ;
- La crainte que l'arasement de la chevrette en tête de l'île aux moines n'érode trop fortement l'île ;
- Une interrogation sur l'incidence du limon en suspension, ramené par l'onde de la marée, sur le fonctionnement de la Loire entre Nantes et Oudon.

Table n° 2

Concernant les interventions proposées entre Oudon et Anetz, le rapporteur liste les points d'attention suivants :

- L'inquiétude concernant la suppression des chevrettes entre Oudon et Ancenis ;
- Le souhait d'une mesure compensatoire pour l'accès aux îles ;
- L'érosion des îles ;
- Le manque d'espace pour pêcher ;
- La crainte que l'abaissement des barrages entre Ancenis et Anetz ne gêne la pratique de la pêche avec le changement d'orientation du chenal et la diminution du courant ;
- La forte érosion des berges des îles.

Table n° 3

Concernant les interventions proposées entre Oudon et Anetz, le rapporteur liste les points d'attention suivants :

- Le souhait d'ouvrir le bras de l'île Neuve pour diminuer le risque d'inondation aux Brevets et à la Basse-Pierre ;
- La crainte que le projet n'ait un impact sur le risque d'inondation des exploitations de maraîchage traditionnel en cas de crues débordantes printanières et estivales ;
- La nécessité de proposer des mesures alternatives à l'accessibilité des îles en concertation avec tous les acteurs concernés ;
- Le caractère positif de l'ouverture de l'île Neuve qui permettra la formation d'un chenal dans le bras ;
- Une interrogation sur l'opportunité d'intervenir sur la chevrette à l'amont des bras de l'île Macare et de la Meilleraie ;
- Le souhait de dévégétaliser les bords de Loire entre Montjean et Ingrandes ;
- Le souhait de réouvrir la boire de Chapoin ;
- La nécessité de reconstituer les seuils des Folies Siffait, de Château Guy et de l'île Perdue ;
- Une interrogation sur l'impact des travaux sur l'équilibrage et la répartition des flux entre le bras des Brevets, l'île Neuve Macrière et le bras principal.

Table n° 4

Concernant les interventions proposées entre Oudon et Anetz, le rapporteur liste les points d'attention suivants :

- La nécessité de restaurer le duis en face de l'île Perdue ;
- Le souhait de privilégier la variante C pour l'ouvrage à Bellevue puisqu'elle permet de créer un méandre supplémentaire de la Loire et ainsi de diminuer le courant ;
- La nécessité de supprimer les obstacles au nord de la boire de Chapoin pour maintenir la dynamique d'écoulement de la boire.

Table n° 5

Le rapporteur indique que les participants de cette table ne connaissent pas bien le secteur présenté lors de cet atelier. Il relève quelques points d'attention dans le secteur des Folies Siffait et Le Cellier :

- Une interrogation sur les actions de dévégétalisation prévues. Les participants estiment que la végétation en plus d'avoir un impact paysager et d'empêcher la pratique de la pêche, a un impact sur le ralentissement du courant ;
- Une interrogation sur le recyclage des enrochements résiduels après les travaux ;
- Une interrogation concernant les impacts du projet sur les zones de jet ski et de ski nautique ;
- La nécessité de voir se réaliser l'ouvrage à Bellevue.

Table n° 6

Concernant les caractéristiques du territoire, le rapporteur souligne l'absence de cônes de vue du fait de la survégétalisation.

Concernant les interventions proposées entre Oudon et Anetz, le rapporteur liste les points d'attention suivants :

- Le constat d'une très forte érosion des berges de l'île de la Patache ;
- La proposition de reconstituer le seuil de l'île Perdue avant de construire un ouvrage à Bellevue ;
- La proposition de supprimer plusieurs épis et notamment l'épi qui jouxte l'exutoire de la station d'épuration de Champtoceaux ;
- La nécessité de supprimer sinon de diminuer les chevrettes en amont de l'île Macrière pour redynamiser le bras.

Table n° 7

Concernant les interventions proposées entre Oudon et Anetz, le rapporteur liste les points d'attention suivants :

- Une interrogation sur les conditions d'accessibilité à l'île Macare avec l'abaissement de la digue et des épis à l'aval ;
- Une interrogation sur les impacts du projet sur les frayères et notamment celle du bras des Babins ;
- Une interrogation sur les interventions prévues sur les autres seuils naturels de la Loire et notamment le seuil de la Rougeoderie ;
- La crainte que le projet n'augmente les difficultés de navigation sur la Loire.

• L'impact du projet sur la navigation

Séverine GAGNOL, VNF, explique que le projet consiste à remodeler les épis de navigation. Elle indique que certains sont très anciens, d'autres datent du début du XXe siècle et avaient été construits pour favoriser le transport de marchandises. Elle indique que ces épis et les activités de dragage ont favorisé l'incision du lit principal du fleuve. Elle rappelle que le projet a vocation à ne pas modifier les conditions de navigation en maintenant un niveau d'eau supérieur à un mètre à l'étiage. Elle indique que l'expérimentation de remodelage des épis effectuée à Chalonnes a permis de constater le

peu d'impact de ce type de travaux sur la navigation. En effet, les épis ont été construits pour un niveau d'eau d'étiage bien supérieur à ce qui est constaté actuellement.

- **L'accessibilité aux îles**

Séverine GAGNOL, VNF, explique que le CEN anime des groupes de travail sur les projets de restauration de bras, d'annexes fluviales et de gués. Elle précise que VNF décidera des mesures de compensation à l'enlèvement des barrages en fonction des usages des îles, en concertation avec les acteurs concernés et en respectant l'objectif de renaturation du fleuve.

- **L'érosion**

Séverine GAGNOL, VNF, indique qu'elle a bien noté les craintes et les points de vigilance évoqués par les participants. Elle rappelle néanmoins que l'érosion fait partie du fonctionnement naturel de la Loire. Elle précise que le principe n'est donc pas de protéger systématiquement les berges par des enrochements. Cela peut toutefois se justifier en fonction des enjeux présents (activité, habitation). Cette question appelle donc une réponse adaptée à chaque situation.

- **L'effet de la reconnexion de l'île Neuve Macrière sur les crues**

Séverine GAGNOL, VNF, indique que la reconnexion du bras de l'île Neuve Macrière aura un effet positif sur le niveau d'eau en période de crue puisque sa remise en eau facilitera l'écoulement des crues. Elle rappelle que VNF poursuit ses études de modélisation afin d'étudier les impacts du projet pour chaque type de crue et identifier les zones où le projet pourrait avoir un impact sur le risque d'inondation.

- **L'invasion imminente de la Jussie dans le marais de Grée**

Séverine GAGNOL, VNF, indique que le projet n'aura pas d'incidence directe sur la Jussie. Cependant le projet ayant vocation à renaturer le fleuve, il permettra de le rendre également plus résistant à la prolifération des espèces exotiques. Elle rappelle que la maîtrise de la Jussie est un sujet de forte préoccupation pour VNF.

- **La répartition des débits dans le secteur des bras de l'île Neuve Macrière et de la Pierre de Drain**

Claire PERARD, VNF, explique que la répartition du débit d'eau dans ce secteur est aujourd'hui contrôlée par des chevrettes. Elle précise que la réduction des épis et la suppression de la chevette de l'île Neuve Macrière doit permettre d'apporter un nouveau débit dans les bras sans déséquilibrer le débit dans le chenal du lit principal.

- **Le recyclage des enrochements résiduels**

Claire PERARD, VNF, explique que la valorisation des enrochements n'a pas encore été décidée. VNF et les maîtres d'œuvre étudient la possibilité, soit de les réutiliser à Bellevue, soit de les valoriser en carrière.

- **Construire l'ouvrage à Bellevue avant de remodeler les épis**

Claire PERARD, VNF, explique que VNF travaille actuellement sur une hypothèse de démarrage simultané des travaux sur l'ensemble des secteurs d'intervention. Elle précise que le calendrier des travaux pourra être modifié pour des raisons techniques, financières ou environnementales. Elle rappelle néanmoins que le respect du calendrier des phases

du programme ne permet pas de dissocier les secteurs d'interventions de la première phase puisque leurs effets ne seront mesurés qu'après plusieurs années de suivi.

Un participant propose de réutiliser les enrochements résiduels du remodelage des épis pour renforcer certaines digues ou levées.

Un participant, membre du Comité pour la Loire de Demain, rappelle que les épis qui datent du début du XXe siècle ont été construits pour un débit bien supérieur au débit moyen actuel de la Loire. Il s'interroge sur l'impact du projet sur le risque d'inondation des maraîchages traditionnels en cas de crues de débordement printanières.

- **La protection des levées**

Séverine GAGNOL, VNF, rappelle que les protections des pieds de levée ne sont pas constituées que de simples enrochements. Il s'agit d'une technique plus complexe permettant de résister aux courants, sans créer de zones d'érosion sous les enrochements, qui nécessite des études spécifiques. Elle précise que les enrochements issus du remodelage des épis ne seront pas laissés sans usage.

- **L'impact du projet sur le risque d'inondation en cas de crue débordante printanière**

Séverine GAGNOL, VNF, rappelle que des études vont être menées sur les effets précis du projet selon plusieurs types de crues y compris les crues intermédiaires et les crues de premier débordement. Elle ajoute que le projet ne modifiera pas la récurrence des crues à l'échelle d'une exploitation agricole compte tenu du faible effet du projet sur le risque d'inondation constaté pour l'instant.

6. Clôture de la réunion

Séverine GAGNOL, VNF, remercie les participants pour la qualité et l'intérêt de leurs expressions. Elle relève les thèmes abordés de manière récurrente par les participants lors de la réunion : les interventions sur les chevrettes, la survégétalisation des bords de Loire et des cônes de vue, l'impact de l'ouverture du bras de l'île Neuve Macrière, l'impact du projet sur la navigation, sur la pêche et sur le risque d'inondation des zones de maraîchage traditionnel.

Séverine GAGNOL, VNF, rappelle les outils d'information du public mis en place dans le cadre de la concertation ([site internet du Contrat pour la Loire et ses Annexes \(CLA\)](#), exposition, dépliant d'information, dossier de concertation, 7 réunions publiques), et les outils d'expression proposés (7 réunions publiques, [formulaire de dépôt d'avis sur le site internet du CLA](#), coupon T détachable des dépliants). Elle précise que les études réalisées par VNF dans le cadre de ce programme sont disponibles sur le [site internet du Contrat pour la Loire et ses Annexes](#).

Emmanuelle ALBERT, CNDP, remercie le public pour sa présence et la qualité de ses interventions. Elle souligne que des interrogations et des inquiétudes s'expriment notamment au sujet de la navigation et de la pêche, et invite VNF à continuer à informer et concerter le public au fur et à mesure de l'avancée des études jusqu'à l'enquête publique. Cette période de concertation étant en effet une étape parmi d'autres, certaines ayant déjà eu lieu et d'autres étant encore à venir. Elle invite les participants à promouvoir la concertation organisée par VNF dans leur entourage et à donner leur avis ou émettre des remarques via les outils d'expression proposés.